TARIF DES AVOCATS EN COUR DE CIRCUIT.—*Suite.*

—	1e cl.	2e cl.	3e cl.	4e cl.
	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts
L'honoraire pour une évocation sera comme dans les actions au-dessus de $60, si elle est prononcée. Si elle est refusée un honoraire de $3 est accordé à chaque partie.				
Pour toute exception dilatoire maintenue ou rejetée, pour toute défense en droit à l'action renvoyée et pour toute défense en droit renvoyée sur réponse en droit, au procureur qui réussit.....	3 00	2 00	1 50	1 00
Un honoraire additionnel au procureur de la partie adverse de.....	2 00	1 50	1 00	0 50
Quand une exception déclinatoire ou à la forme est renvoyée, au procureur qui réussit.....	3 00	2 00	1 50	1 00
Quand le demandeur obtient la permission d'amender sa déclaration après production d'une défense préliminaire ou d'une défense en droit :				
Au procureur du défendeur.....	1 50	1 00	0 75	0 50
Pour procédures quand cautionnement est donné, à chaque procureur.....	1 50	1 00	0 75	0 50
Ponr réaudition au mérite ordonuée par la Cour dans une cause contestée :				
A chaque procureur.....	2 00	1 00	0 75	0 50
Pour tout plaidoyer par ordre de la Cour :				
A chaque procureur.....	1 50	1 00	0 75	0 50
Pour mener à jugement un ordre de collocations non contesté.....	3 00	2 00	1 50	1 00
Pour la même procédure, si la contestation est retirée ou admise par acquiescement des parties :				
Au procureur contestant.....	3 00	3 00	2 00	1 50
Au procureur réclamant.....	2 50	2 00	1 50	1 00
Quand jugement est rendu après audition, un honoraire additionnel de.....	2 00	1 50	1 00	0 50
Pour procédures subséquentes à un jugement ordonnant de rendre compte dans une action en reddition de compte, quand il n'y a pas contestation :				
A chaque procureur.....	4 00	2 50	1 50	1 00